

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VILLETTE-SUR-AIN 01320**

Lundi 03 avril 2023 à 20H00

Séance ordinaire qui se tient dans la salle du conseil municipal de la Mairie

Présent(e)s : Mesdames Audrey CAPELLA, Brigitte PULCINI, Françoise SPANNENTE Alexandra AUGUSTE, Alexandra LACANALE, Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Alain L'HERBETTE, Philippe PETIT, Jacques AMBRE, Philippe CORNET.

Procurations :

Brigitte PULCINI → Anne HOARAU

Sébastien CAULT → Philippe PETIT

Bertrand Grimault → Jacques AMBRE

Daniel COLL absent excusé.

Secrétaire de séance : Mme B. PULCINI

PV du 06/03/2023 adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1. Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2022

Adopté à l'unanimité.

2. Budget principal : approbation du compte de gestion 2022

Adopté à l'unanimité.

3. Budget assainissement : approbation du compte administratif 2022

Le Compte Administratif 2022 s'établit comme suit:

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 31 105.15€ et les recettes à 59 595.31€, d'où un résultat excédentaire de 28 490.16€.
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 40 553.19€ et les recettes à 90 920.99, d'où un résultat excédentaire de 50 367.80€.

Adopté à l'unanimité

4. Budget principal : approbation du compte administratif 2022

Le Compte Administratif 2022 s'établit comme suit :

- En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 487 561.49€ et les recettes à 672 248.66€ d'où un résultat excédentaire de 184 687.17€.
- En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 353 263.77€ et les recettes à 544 730.06€, d'où un résultat excédentaire de 191 466.29€.

Adopté à l'unanimité

5. Budget assainissement : affectation des résultats 2022

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif du budget assainissement laisse apparaître :

Un excédent de fonctionnement pour : 66 439.93€

Un excédent d'investissement pour : 27 976.03€.

- Des Restes à Réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de : 4 437,00 €
- Des restes à Réaliser en recettes d'investissement d'un montant de : 0,00 €

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

au compte 1068 en recettes d'investissement (besoin de financement) : 27 976.03€

au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ». 66 439.93€

Adopté à l'unanimité.

6. Budget principal : affectation des résultats 2022

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte administratif du budget principal laisse apparaître :

- Un excédent de fonctionnement pour : 184 687,17 €
- Un déficit d'investissement d'un montant de : 101 395,45 €
- Des Restes à Réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de : 8 414,00 €
- Des Restes à Réaliser en recettes d'investissement d'un montant de : 1 563,00 €

Monsieur le maire propose d'affecter les résultats de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 comme suit :

au compte 001 « déficit d'investissement reporté » d'un montant de 101 395,45 €

au compte 1068 en recettes d'investissement (besoin de financement) d'un montant de 184 687,17.

Adopté à l'unanimité

7. Taxes directes locales : Taux d'imposition pour 2023

Les taux d'imposition des taxes directes locales votées en 2022 sont les suivants :

Taxe foncière (bâti) : 28,27 %

Taxe foncière (non bâti) : 54,25 %

Cette année, il nous est demandé également de fixer le taux d'imposition de la taxe foncière sur les résidences secondaires : 11%.

Monsieur le maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Adopté à l'unanimité

8. Attribution des subventions aux associations

Plusieurs demandes de subvention nous ont été adressées :

Amicale pompiers Chalamont, CECOF Ambérieu en Bugey, Chambre des métiers de Bourg en Bresse, Banque Alimentaire de l'Ain, PEP 01, Les restaurants du Cœur, Repas à domicile en Dombes, La ligue contre le cancer, ADAPA.

Il est décidé d'allouer des subventions :

ADAPA : 100,00 €.

Repas à domicile en Dombes : 100,00 €

Centre musical de Chalamont : 200,00€

Sou des Ecoles : 1000,00€

Adopté à l'unanimité

9 Finances : Durée amortissement des subventions d'équipement versées par la commune

Monsieur le Maire rappelle que la commune a versé en 2022 des participations financières au SIEA pour des travaux d'électricité réalisés sur la Commune :

Alimentation électrique GAEC des Braires : montant versé au SIEA : 1 000€

- Travaux hangar communal : montant versé au SIEA : 2 666.67€

Ces subventions ont été imputées au compte 2041511 qui est un compte obligatoirement amortissable. La durée

d'amortissement proposée par la Trésorerie est de 5 ans. Il convient de délibérer sur cette durée, sachant que ces subventions feront l'objet d'un amortissement à compter du 01/01/2023.

Adopté à l'unanimité

10 Budget assainissement : budget primitif 2023

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	113 656,93	47 217,00
+	+	+
Restes à réaliser (rar) de l'exercice précédent (2)		
002 Résultats de fonctionnement reportés (2)		66 439,93
Total de la section de fonctionnement	113 656,93	113 656,93
	INVESTISSEMENT	
	Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
Crédits d'investissement (1) votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	225 895,96	230 332,96
+	+	+
Restes à réaliser (rar) de l'exercice précédent (2)	4 437,00	0
0002 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés (2)	0	0
Total de la section d'investissement (3)	230 332,96	230 332,96
	Total	
Total du budget (3)	343 989,89	343 989,89

Adopté à l'unanimité.

11 Budget principal : budget primitif 2023

		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	677 288,00	677 288,00
R E P O R T S	Restes à réaliser (rar) de l'exercice précédent (2)		
	002 Résultats de fonctionnement reportés (2)		
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	677 288,00	677 288,00
		INVESTISSEMENT	
		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
V O T E	Crédits d'investissement (1) votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	665 163.5529	773 410.00
	+	+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser (rar) de l'exercice précédent (2)	8 414.00	1 563.00
	0002 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés (2)	101 395.45	
	Total de la section d'investissement (3)	774 973.00	774 973.00
		Total	
	Total du budget (3)	1 452.261.000	1 452 261.00

Adopté à l'unanimité

12 Election : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le maire explique que les membres de cette commission ont été nommés en 2020, il s'agit de M Daniel Coll, suppléant M Sébastien Cault, et de Messieurs Noël et Bredy.

Il convient de nommer de nouveau les membres de la commission de contrôle des listes électorales comme ils sont nommés pour trois ans. Il est proposé de les renommer.

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 20h52.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a horizontal line extending to the right.